



Assemblée générale

Distr. générale
20 avril 2022
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 163 de l'ordre du jour
Financement de la Mission des Nations Unies
au Soudan du Sud

Mission des Nations Unies au Soudan du Sud : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts pour 2020/21	1 178 515 100
Dépenses de 2020/21	1 171 901 300
Solde inutilisé de 2020/21	6 613 800
Crédits ouverts pour 2021/22	1 115 633 900
Montant estimatif des dépenses de 2021/22 ^a	1 115 633 900
Montant estimatif du solde inutilisé de 2021/22	0
Projet de budget du Secrétaire général pour 2022/23	1 122 939 000
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2022/23	(2 231 300)
Recommandation du Comité consultatif pour 2022/23	1 120 707 700

^a Montant estimatif au 31 mars 2022.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) [A/76/565 et A/76/704 (version préliminaire)], le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est entretenu en ligne avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites datées du 28 mars 2022. On trouvera les observations et recommandations du Comité sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général dans le rapport qu'il a établi à ce sujet (A/76/760), et celles sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 dans le rapport correspondant (A/76/735).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

2. Par sa résolution 74/293, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant brut de 1 178 515 100 dollars (montant net : 1 152 474 800 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. Le montant brut total des dépenses effectives de l'exercice s'est élevé à 1 171 901 300 dollars (montant net : 1 144 586 500 dollars), ce qui correspond à un taux d'utilisation des crédits de 99,4 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut est de 6 613 800 dollars, représente 0,6 % du montant total des crédits approuvés pour l'exercice.

3. Le solde inutilisé de 2020/21, qui s'élève à 6 613 800 dollars, tient à des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques Militaires et personnel de police (1 409 900 dollars, soit 0,3 %), Personnel civil (1 353 800 dollars, soit 0,4 %) et Dépenses opérationnelles (3 850 100 dollars, soit 1,2 %). On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice 2020/21 (A/76/565). Comme indiqué à la section III.B dudit rapport, il n'y a pas eu de réaffectation de ressources pendant cet exercice.

4. Il est dit dans le rapport que le dépassement de crédits à la rubrique Fournitures, services et matériel divers pendant l'exercice considéré s'explique notamment par la comptabilisation en pertes des créances irrécouvrables de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en rapport avec l'appui fourni aux activités du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité (ibid., par. 98). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, bien que l'appui fourni à l'IGAD le soit selon le principe de recouvrement des coûts, celle-ci a cessé d'effectuer les paiements en 2018. Après les tentatives infructueuses faites de 2018 à 2021 pour recouvrer les fonds en question, et l'IGAD ayant confirmé qu'elle n'était pas en mesure de régler les sommes restant dues faute de moyens financiers suffisants, la Mission a décidé de comptabiliser en pertes les montants non réglés au 30 juin 2021 (2 201 730 dollars).

5. Le Comité consultatif a également été informé que le montant des engagements non réglés s'élevait à 209 450 900 dollars au 30 juin 2021, soit 41 180 100 dollars (24,5 %) de plus qu'au 30 juin 2020, où ces engagements s'étaient établis à 168 270 800 dollars. **Le Comité consultatif prend note du niveau élevé des engagements non réglés, qui ont augmenté de 24,5 % par rapport à l'exercice 2019/20.**

Questions relatives au rapport du Comité des commissaires aux comptes

6. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la MINUSS, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2021. Dans son rapport, le CCC a pris note de l'évolution des dépenses et de la provision constituée au titre de la remise dans leur état d'origine des locaux lors de leur restitution (A/76/5 (Vol. II), par. 26, 27, 67 et 140).

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

7. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2022, les dépenses s'élevaient à 958 148 900 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait être égal aux crédits de 1 115 633 900 dollars qui avaient été ouverts, soit 100 % du budget approuvé.

8. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 7 mars 2022, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUSS depuis sa création s'établissait à 11 413 195 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 11 120 574 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 292 621 000 dollars. Selon les informations actualisées reçues par le Comité comme suite à sa demande de précisions, le montant des contributions dues au titre de la Mission et non acquittées au 1^{er} avril 2022 était de 493 395 400 dollars. En outre, au 7 mars 2022, le solde de trésorerie de la Mission se chiffrait à 209 067 000 dollars, ce qui était suffisant pour constituer une réserve de fonctionnement permettant de couvrir trois mois de dépenses (183 338 000 dollars) (à l'exclusion des remboursements aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police). **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a exhorté à maintes reprises tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies (voir également A/75/8225/Add.12, par. 8).**

9. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2022, 77 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 2 734 000 dollars depuis la création de la Mission et deux demandes étaient en instance de règlement. Comme suite à sa demande de précisions, il a été indiqué au Comité que l'on attendait, dans un cas, des informations à caractère médical de la part du pays fournisseur de contingents concerné, et dans l'autre, la confirmation par la Mission de l'avis de perte.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

A. Mandat et hypothèses budgétaires

10. Le mandat de la Mission a été fixé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1996 (2011). La dernière prorogation, jusqu'au 15 mars 2023, a été autorisée dans la résolution 2625 (2022), dans laquelle le Conseil a décidé qu'il s'agirait pour la Mission de faire avancer la vision stratégique triennale, définie dans la résolution 2567 (2021), visant à prévenir un retour à la guerre civile au Soudan du Sud, à construire une paix durable aux niveaux local et national, à favoriser une gouvernance

inclusive et responsable et à appuyer la tenue d'élections libres, équitables et pacifiques, conformément à l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, bien que le Conseil ait maintenu le mandat général de la Mission, l'assistance technique à l'exécution de l'Accord revitalisé avait été étendue à tous les aspects de l'appui électoral. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la MINUSS pour l'exercice 2022/23 sont résumées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Mission pour cet exercice (A/76/704).

B. Ressources nécessaires

11. Le montant total des ressources nécessaires pour l'exercice 2022/23 s'élève à 1 122 939 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 7 305 100 dollars (0,7 %) par rapport au montant approuvé pour 2021/22 (1 115 633 900 dollars) (voir tableau ci-dessous).

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2020/21)	Dépenses (2020/21)	Montant alloué (2021/22)	Dépenses au 31 mars 2022	Dépenses prévues (2022/23)	Variation	
						Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	538 695,1	537 285,2	527 924,6	490 982,1	507 492,2	(20 432,4)	(3,9)
Personnel civil	313 776,6	312 422,8	310 436,9	233 182,9	323 363,7	12 926,8	4,2
Dépenses opérationnelles	326 043,4	322 193,3	277 272,4	233 983,9	292 083,1	14 810,7	5,3
Montant brut	1 178 515,1	1 171 901,3	1 115 633,9	958 148,9	1 122 939,0	7 305,1	0,7

Note : On trouvera aux sections II et III du projet de budget (A/76/704) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif autorisé pour 2021/22 ^a	Effectif autorisé pour 2022/23 ^a	Variation	Effectif proposé pour 2022/23
Observateurs militaires	242	242	–	242
Membres des contingents	16 758	16 758	–	16 758
Police des Nations Unies	733	733	–	733
Membres d'unités de police constituées	1 280	1 280	–	1 280

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

12. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour 2022/23 s'élève à 507 492 200 dollars, ce qui représente une diminution nette de 20 432 400 dollars (3,9 %) par rapport au montant alloué pour 2021/22. Cette diminution tient principalement à la baisse du montant journalier de l'indemnité de subsistance (missions) (voir par. 13 ci-dessous), à la diminution de l'effectif moyen des contingents et à la réduction des dépenses afférentes au fret et au déploiement de matériel appartenant à des contingents, dans la mesure où aucun rapatriement n'est prévu pour 2022/23. Elle est en partie contrebalancée par la hausse des ressources demandées au titre des unités de police constituées (voir par. 16 ci-dessous) (A/76/704, par. 120 à 123).

Indemnité de subsistance (missions)

13. Comme suite à ses questions à ce sujet, il a été expliqué au Comité consultatif que les crédits demandés tenaient compte du fait que le dernier taux de l'indemnité de subsistance (missions), applicable à compter du 1^{er} janvier 2022, était inférieur au taux appliqué aux fins du budget approuvé de 2021/22, notamment que le montant de l'indemnité « après 30 jours » était passé de 136 dollars bruts (125 dollars nets) à 86 dollars bruts (75 dollars nets). Le montant de l'indemnité de subsistance était établi selon la nouvelle méthode suivante : le taux était fixé pour une année civile complète, sur la base des données relatives au coût de la vie recueillies par la Commission de la fonction publique internationale au 1^{er} décembre de l'année précédente. Les crédits demandés tenaient également aux mesures transitoires prises pour que les bénéficiaires de l'indemnité de subsistance au 31 décembre 2021 et celles et ceux qui s'étaient engagés à effectuer un tour de service avant le 1^{er} janvier 2022 et qui n'avaient pas encore commencé ne soient pas touchés par la baisse du taux. **Le Comité consultatif note que le nouveau taux de l'indemnité de subsistance (missions) est fondé sur les données relatives au coût réel de la vie recueillies par la Commission de la fonction publique internationale. Compte tenu des enjeux financiers et administratifs, le Comité estime qu'avant d'instaurer la nouvelle méthode, il aurait fallu soumettre à l'examen des États Membres une étude détaillée présentant la méthode appliquée précédemment, avec ses avantages et ses inconvénients, et une analyse des données utilisées pour fixer le nouveau taux. Le Comité recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de soumettre à l'examen des États Membres un exposé détaillé des données de la question et de ce qui justifie la nouvelle méthode proposée, ainsi que des incidences financières et administratives, dans le prochain rapport d'ensemble et le prochain rapport sur le budget-programme.** Le Comité examinera de manière plus approfondie la question de l'indemnité de subsistance (missions) dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760).

14. Ayant soulevé la question connexe de l'analyse coûts-avantages comparant le système des hébergements partagés avec versement d'une indemnité de subsistance majorée aux hébergements individuels avec versement d'une indemnité de subsistance minorée, qui devait être fournie dans le cadre du budget 2022/23 (A/75/822/Add.12, par. 16), le Comité consultatif a été informé qu'il était apparu après examen des structures d'hébergement de la Mission, lors de l'établissement du budget, que le système des hébergements partagés resterait la solution la plus réalisable, permettant d'éviter de mobiliser des montants importants pour la construction de nouveaux logements. En outre, la Mission estimait que, compte tenu de la baisse des montants de l'indemnité de subsistance, les demandes de logement partagé devraient augmenter.

Déploiement tardif

15. On trouvera dans le tableau ci-dessous, en ce qui concerne les militaires et le personnel de police, un récapitulatif des coefficients délais de déploiement constatés pour les exercices 2020/21 et 2021/22 et de ceux qui sont proposés pour 2022/23.

Coefficients délais de déploiement

(Pourcentage de l'effectif approuvé)

<i>Catégorie</i>	<i>Coefficient budgétisé 2020/21</i>	<i>Coefficient effectif 2020/21</i>	<i>Coefficient budgétisé 2021/22</i>	<i>Coefficient effectif au 31 mars 2022</i>	<i>Taux effectif moyen au 31 mars 2022</i>	<i>Coefficient proposé pour 2022/23</i>
Militaires et personnel de police						
Observateurs militaires	5,0	12,4	5,0	7,9	7,9	2,9
Contingents	12,1	13,2	17,3	18,5	17,5	18,1
Police des Nations Unies	4,0	27,4	4,0	21,0	23,1	4,0
Unités de police constituées	10,9	12,8	46,9	33,8	33,6	33,6

16. Le Secrétaire général explique dans son rapport que le nombre moyen de membres d'unités de police constituées prévu pour l'exercice 2022/23 est de 850, contre 680 dans le budget approuvé de 2021/22, en raison de l'annulation du rapatriement de deux de ces unités (A/76/704, par. 123). Le Comité consultatif ayant demandé des précisions à ce sujet, il lui a été répondu qu'après que les sites de protection des civils sous la responsabilité de la MINUSS étaient devenus des camps de déplacés, le nombre des unités de police constituées avait été ramené de six à quatre. Le rapatriement prévu de deux unités supplémentaires avait cependant été suspendu en raison de la situation politique et des conditions de sécurité, notamment du fait qu'il restait un site de protection des civils à Malakal, de la nécessité de maintenir des capacités résiduelles à Bentiu compte tenu de la fragilité des conditions de sécurité dans l'ancien site de protection des civils, et de la probable augmentation des activités que le personnel en tenue serait appelé à mener à l'approche des élections anticipées.

17. **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.**

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2021/22</i>	<i>Effectif proposé pour 2022/23</i>	<i>Variation</i>
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	900	923	23
Personnel recruté sur le plan national ^a	1 441	1 445	4
Emplois de temporaire^a			
Personnel recruté sur le plan international	16	8	(8)
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	–
Volontaires des Nations Unies			
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	447	448	1
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	3	3	–
Personnel fourni par des gouvernements	88	88	–
Total	2 895	2 915	20

^a Administrateurs et agents des services généraux.

18. Les ressources demandées au titre du personnel civil pour 2022/23 présentent une augmentation de 12 926 800 dollars (4,2 %) qui s'explique essentiellement par la hausse des dépenses prévues au titre : a) du personnel recruté sur le plan international, en raison du nouveau barème des traitements de base applicable à compter du 1^{er} janvier 2022, de la proposition de transformer en postes 16 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (5 P-3 et 11 SM) et de celle de créer 7 postes soumis à recrutement international (1 P-4, 5 P-3 et 1 SM) ; b) du personnel recruté sur le plan national, principalement en raison du montant de la prime de danger, plus élevé que celui versé au cours de l'exercice 2021/22 ; c) des Volontaires des Nations Unies, qui tient essentiellement à la hausse du montant estimatif des dépenses afférentes aux rapatriements et à l'entrée en fonctions de nouveaux volontaires, ainsi que de celle des montants prévus au titre de l'assurance maladie et de l'assurance-vie et du montant moyen pondéré de l'indemnité de subsistance (ibid., par. 124 à 126).

Observations et recommandations concernant les postes

19. En ce qui concerne le personnel civil, 2 915 postes et emplois de temporaire sont proposés au total pour l'exercice 2022/23, contre les 2 895 approuvés pour l'exercice 2021/22. On trouvera des informations détaillées sur les propositions relatives au personnel, notamment sur les changements dont il est question dans les paragraphes qui suivent, à la section I.E du rapport du Secrétaire général.

Créations

20. Il est proposé de créer un total de 20 postes et emplois de temporaire (11 postes (1 P-4, 5 P-3, 1 SM, 1 AN et 3 GN), 8 emplois de temporaire (1 D-1, 3 P-5, 3 P-4 et 1 SM) et 1 poste de Volontaire des Nations Unies), répartis comme suit :

a) *Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente/Coordonnatrice de l'action humanitaire) (Service de la lutte antimines)* : 1 emploi de temporaire de spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5) pour diriger le programme de lutte antimines (voir par. 29 ci-dessous). Il est proposé de faire apparaître le (la) chef de la composante Lutte antimines de la Mission au tableau d'effectifs de cette dernière plutôt que d'inscrire le montant correspondant au budget au titre des fournitures, services et équipements divers, comme c'était le cas auparavant au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Cette proposition, qui découle des recommandations faites par le Bureau des services de contrôle interne (2019/152) et le Comité des commissaires aux comptes [voir A/75/5 (Vol. II)], permettra de faire en sorte que le Service de la lutte antimines assure directement la direction de l'évaluation des menaces et de la conception et du suivi des programmes ainsi que la représentation auprès des dirigeants des missions et des parties prenantes et partenaires gouvernementaux (A/76/704, par. 46 et 47). Comme suite à sa demande de précisions, le Comité consultatif a été informé que le coût de l'accomplissement de ces fonctions serait de 172 900 dollars si elles étaient remplies par un membre du personnel, contre 346 196 dollars si elles l'étaient dans le cadre de l'accord avec l'UNOPS. Le Comité consultatif examine les questions relatives aux emplois de chef du programme de lutte antimines dans son rapport sur les constatations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 (A/76/735) ;

b) *Division des affaires politiques* : 3 postes de spécialiste des affaires politiques (1 P-3, 1 AN et 1 VNU) pour mener des activités d'information et de renforcement des capacités dans ce domaine, notamment organiser un plus grand nombre de réunions ainsi que des manifestations et ateliers à l'intention du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé, des principales institutions

politiques et des citoyens à un moment important, sur le plan politique, de la vision stratégique triennale du Conseil de sécurité pour la Mission (voir par. 10 ci-dessus). Le (la) spécialiste des affaires politiques (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) apporterait un appui technique au processus d'élaboration de la constitution. La personne qui occuperait le poste P-3 serait responsable de la planification et de la coordination de manifestations et ateliers dans différents lieux et serait appelée à interagir avec des hauts fonctionnaires du Gouvernement national et des gouvernements des États ainsi qu'avec des organisations de la société civile. Le (la) Volontaire des Nations Unies appuierait la planification et la coordination des manifestations et des ateliers (A/76/704, par. 79 et 80). **Le Comité consultatif n'étant pas entièrement convaincu que la création d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) soit suffisamment justifiée et que ce poste sera nécessaire en permanence au regard de la vision stratégique triennale, il recommande que soit créé à la place un emploi de temporaire financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le Comité recommande en outre que le poste de spécialiste des questions politiques (VNU) soit un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national, sachant que les fonctions envisagées se prêtent à un tel recrutement (voir également par. 40 ci-dessous) ;**

c) *Section consultative sur les questions d'état de droit* : 4 postes de spécialiste des questions d'état de droit (1 P-4 et 3 P-3) et 1 poste de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-3) (A/76/704, par. 81 à 85). Le Secrétaire général indique dans son rapport que, la Mission ayant vu son mandat en matière d'état de droit et de justice élargi par la résolution 2567 (2021) du Conseil de sécurité, elle s'était attachée à étendre sa présence sur le terrain à cet égard en déployant des membres du personnel fourni par des gouvernements pendant l'exercice 2020/21 et l'exercice 2021/22. Toutefois, elle avait besoin de capacités supplémentaires pour s'acquitter efficacement de ce mandat. Il est donc proposé de créer 3 postes de spécialiste des questions d'état de droit (P-3) à Djouba, Wau et Bentiu afin que l'appui nécessaire dans ce domaine puisse être apporté dans chaque région de manière cohérente et coordonnée. En outre, le (la) titulaire du poste P-4 appuierait la coordination générale des activités liées à l'état de droit sur le terrain, superviserait les titulaires des trois postes P-3 et assurerait la liaison avec le Siège en ce qui concerne la constitution des forces et le recrutement du personnel judiciaire et pénitentiaire fourni par des gouvernements. Le Comité consultatif note que la Section consultative sur les questions d'état de droit compte actuellement 9 membres du personnel de la classe P-4 ou d'une classe supérieure (1 D-1, 4 P-5 et 4 P-4). **Le Comité consultatif estime que les fonctions de coordination générale des activités liées à l'état de droit sur le terrain, ainsi que les activités connexes de supervision et de liaison avec le Siège, peuvent être exercées par le personnel en poste, et recommande donc de ne pas créer le poste de spécialiste des questions d'état de droit (P-4) ;**

d) *Division des affaires électorales* : 7 emplois de temporaire (1 D-1, 2 P-5, 3 P-4 et 1 SM) (ibid. par. 86 à 95). À sa demande de précisions à ce sujet, il a été répondu au Comité consultatif que la Mission ne disposait pas actuellement des ressources nécessaires pour s'acquitter du mandat élargi en matière électorale découlant de la résolution 2625 (2022) du Conseil de sécurité, notamment pour ce qui était des activités à mener immédiatement, ainsi que de celles de sensibilisation du public, de mobilisation, de bons offices, d'assistance et de conseil technique. Sur les emplois de temporaire qu'il était proposé de créer, celui de spécialiste hors classe des affaires électorales (P-5) serait basé à New York. Son (sa) titulaire fournirait, entre autres, un appui technique quotidien et des conseils d'expert(e) sur les questions électorales et, dans le domaine de la mobilisation, répondrait aux besoins d'appui

supplémentaire de la Mission et de l'Équipe opérationnelle intégrée pour le Soudan du Sud. **Compte tenu de l'effectif de la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Comité consultatif n'est pas convaincu qu'il soit justifié de créer un emploi de temporaire supplémentaire au Siège, et recommande donc de ne pas créer l'emploi de spécialiste hors classe des affaires électorales (P-5) à New York. Le Comité souligne en outre que les ressources dont les services du Siège ont besoin pour appuyer les opérations de maintien de la paix sont financées au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et que toute demande de poste aurait dû être pleinement justifiée dans ce contexte (voir, par exemple, la résolution 75/293, par. 5 et 6) ;**

e) *Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement/Section des transports aériens* : 4 postes d'assistant(e) aux opérations aériennes (1 poste d'agent(e) du Service mobile et 3 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), à Entebbe (Ouganda), pour continuer à assurer les opérations aériennes essentielles qui, jusqu'au début de l'exercice 2021/22, étaient en grande partie assurées par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) (ibid., par. 100 et 101). Comme suite à sa demande de précisions, le Comité consultatif a été informé que les opérations aériennes de la MINUSS à Entebbe étaient actuellement assurées, à titre temporaire, par un Volontaire des Nations Unies et trois vacataires. Le Centre de services régional d'Entebbe ne disposait pas du personnel de l'aviation nécessaire pour apporter l'appui aux opérations aériennes dont la Mission avait besoin, et le Centre stratégique des opérations aériennes de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ne pouvait pas non plus gérer à distance les opérations aériennes quotidiennes d'Entebbe. Le Comité examine la question de l'interruption des services de transport aérien à Entebbe dans son rapport sur le projet de budget de la MONUSCO pour l'exercice 2022/23 (A/76/760/Add.4) et les questions connexes dans son rapport sur le projet de budget du Centre de services régional d'Entebbe pour 2022/23 (A/76/760/Add.6).

Transformations

21. Il est proposé de transformer en postes 16 emplois de temporaire financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) [5 emplois d'agent(e) de coordination de la sécurité (P-3) et 11 emplois d'agent(e) de sécurité (Service mobile)] à la Section de la sécurité et de la sûreté. Le Comité consultatif note que ces emplois de temporaire font partie de ceux qui avaient été créés pendant l'exercice 2014/15 après la mise en place de sites de protection des civils dans les complexes de la MINUSS (voir A/69/650, par. 54). Ces sites ayant été reconvertis en camps de déplacés conventionnels administrés par le Gouvernement, le budget approuvé de la MINUSS pour l'exercice 2021/22 prévoyait la suppression de 16 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) d'agent(e) de sécurité (Service mobile). Or, il est indiqué dans le projet de budget pour 2022/23 que cette reconversion pourrait être source de nouveaux problèmes de sécurité qui, ajoutés au climat d'insécurité généralisé qui règne dans le pays, exigent le maintien des effectifs actuels de la Section de la sécurité et de la sûreté (A/76/704, par. 102). Les agent(e)s de coordination de la sécurité (P-3) continueraient d'assumer des fonctions de supervision, d'aider le (la) conseiller(ère) principal(e) pour la sécurité, de se concerter avec le gouvernement hôte et les autorités locales et de mener des évaluations des menaces et des analyses des risques. Les agent(e)s de sécurité (Service mobile) renforceraient les effectifs et la capacité de réaction 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 de la Mission, notamment à Djouba, Bentiu et Wau (A/76/704, par. 102 et 103). **Bien que conscient de l'évolution des conditions de sécurité depuis la création de ces**

emplois de temporaire, le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu que la nécessité de tous ces emplois sur le long terme se justifie suffisamment à ce stade. Le Comité recommande donc que l'on ne transforme pas en postes huit emplois de temporaire d'agent(e) de sécurité (Service mobile) et que l'on continue à les financer au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Transferts et réaffectations

22. Il est proposé de transférer 2 postes au Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente/Coordonnatrice de l'action humanitaire) : a) 1 poste de spécialiste hors classe des droits des victimes (P-5), cédé par l'Équipe déontologie et discipline, afin de renforcer la cohérence et la coordination de l'action du système, le dispositif global d'assistance, ainsi que le suivi des cas d'exploitation et atteintes sexuelles (A/76/704, par. 48 et 49) ; b) 1 poste d'attaché de liaison (hors classe) (P-5), cédé par la Division des affaires politiques, afin de répondre à un besoin accru de coordination des initiatives et de favoriser la création de synergies productives avec les partenaires du développement, de l'action humanitaire et de la consolidation de la paix, notamment en raison du nombre élevé de retours au Soudan du Sud qui devraient se produire à l'approche des élections (ibid., par. 50 et 51). Il est également proposé de réaffecter un poste d'assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) de la Section des ressources humaines et d'en faire un poste d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines dans la même section (ibid., par. 98).

Taux de vacance

23. On trouvera dans le tableau ci-dessous un récapitulatif des taux de vacance constatés pour 2020/21 et 2021/22 et de ceux qui sont proposés pour 2022/23. Le Comité consultatif note que l'application de taux qui diffèrent des taux de vacance effectifs pendant l'exercice en cours, au 31 mars 2022, n'est pas justifiée : a) en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international, un taux de vacance de 5,4 % est prévu, alors que la moyenne effective est de 6,8 % et que le taux effectif s'établit à 8,2 % ; b) en ce qui concerne les administrateurs recrutés sur le plan national, un taux de vacance de 4,0 % est prévu alors que la moyenne effective et le taux effectif s'établissent tous les deux à 2,4 % ; c) en ce qui concerne les agents des services généraux recrutés sur le plan national, un taux de vacance de 4,0 % est prévu alors que la moyenne effective est de 3,3 % et que le taux effectif s'établit à 3,0 % ; d) pour ce qui est des Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international, un taux de vacance de 13,0 % est prévu alors que la moyenne effective est de 12,3 % ; e) en ce qui concerne les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national, un taux de vacance de 0,0 % est prévu alors que la moyenne effective est de 0,0 % et que le taux effectif s'établit à 33,3 % ; f) pour ce qui est du personnel fourni par des gouvernements, un taux de vacance de 52,3 % est prévu alors que la moyenne effective est de 62,5 % et que le taux effectif s'établit à 70,5 %.

Taux de vacance

(En pourcentage)

Catégorie	Taux budgétisé pour 2020/21	Taux effectif de 2020/21	Taux budgétisé pour 2021/22	Taux effectif au 31 mars 2022	Moyenne effective du 1 ^{er} juillet 2021 au 31 mars 2022	Taux proposé pour 2022/23
Personnel civil						
Personnel recruté sur le plan international	5,0	7,6	5,4	8,2	6,8	5,4

Catégorie	Taux budgétisé pour 2020/21	Taux effectif de 2020/21	Taux budgétisé pour 2021/22	Taux effectif au 31 mars 2022	Moyenne effective du 1 ^{er} juillet 2021 au 31 mars 2022	Taux proposé pour 2022/23
Personnel recruté sur le plan national						
Administrateurs	4,0	5,0	4,0	2,4	2,4	4,0
Agents des services généraux	4,0	4,6	4,0	3,0	3,3	4,0
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan international)	13,0	13,6	13,0	13,0	12,3	13,0
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan national)	0,0	0,0	0,0	33,3	0,0	0,0
Emplois de temporaire						
Personnel recruté sur le plan international	7,0	6,3	0,0	12,5	6,3	50,0
Personnel recruté sur le plan national	5,0	0,0	—	—	—	—
Personnel fourni par des gouvernements	2,6	37,5	52,3	70,5	62,5	52,3

24. Le Comité consultatif note que les taux proposés pour 2022/23 sont les mêmes que ceux de 2021/22, sauf en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international (emplois de temporaire), et qu'ils diffèrent des taux de vacance effectifs de l'exercice en cours, sauf les taux proposés pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national. **Le Comité consultatif réaffirme que les taux de vacance proposés doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux proposés diffèrent des taux effectifs, la raison doit toujours en être clairement indiquée dans le projet de budget et les documents connexes (A/75/822/Add.3, par. 20, A/74/737/Add.13, par. 18, et A/73/755/Add.13, par. 29).**

Postes vacants

25. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif qu'au 31 mars 2022, un total de 177 postes et emplois de temporaire étaient vacants (1 SSG, 1 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 12 P-4, 24 P-3, 5 P-2, 22 SM, 4 AN, 38 GN et 59 VNU). Un poste d'assistant(e) administratif(ve) était vacant depuis plus de deux ans (depuis novembre 2019) et le recrutement, qui avait été retardé en raison des difficultés liées à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), en était au stade de la présélection des candidats. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile et prié de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général de passer en revue les postes qui étaient vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (résolution 75/304, par. 26).**

26. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 20 et 21, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devra être ajusté en conséquence.

3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2020/21)	Dépenses (2020/20/21)	Montant alloué (2021/22)	Dépenses au 31 mars 2022	Dépenses prévues (2022/23)	Variation	
						Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) – (3)	(7) = ((6)/(3)) x 100
Dépenses opérationnelles							
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	834,2	513,1	722,0	201,8	347,5	(374,5)	(51,9)
Voyages officiels	3 727,7	1 473,4	2 621,3	1 488,7	2 292,4	(328,9)	(12,5)
Installations et infrastructures	104 139,7	117 346,3	81 510,1	65 135,4	86 199,4	4 689,3	5,8
Transports terrestres	12 217,1	11 619,4	12 535,3	8 915,8	13 207,7	672,4	5,4
Opérations aériennes	115 892,5	89 201,8	94 906,1	77 383,4	101 802,6	6 896,5	7,3
Opérations maritimes ou fluviales	1 087,3	3 950,0	1 186,1	983,8	2 415,2	1 229,1	103,6
Communications et informatique	29 249,3	34 579,7	29 878,3	28 954,6	31 751,0	1 872,7	6,3
Santé	1 739,6	2 594,8	1 746,2	1 020,8	1 825,1	78,9	4,5
Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	55 156,0	58 916,7	49 667,0	47 470,8	49 242,2	(424,8)	(0,9)
Projets à effet rapide	2 000,0	1 998,1	2 500,0	2 428,8	3 000,0	500,0	20,0
Total	326 043,4	322 193,3	277 272,4	233 983,9	292 083,1	14 810,7	5,3

27. Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2022/23 au titre des dépenses opérationnelles s'élève à 292 083 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 14 810 700 dollars (5,3 %). Des montants plus élevés ont été demandés pour toutes les catégories de dépense, sauf les consultants et les services de consultants, les voyages officiels et les fournitures, services et matériel divers (A/76/704, par. 130 à 141).

Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

28. **Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu que les justifications fournies suffisent à étayer les montants demandés au titre de certaines catégories de dépenses et fait les observations et recommandations suivantes :**

a) *Voyages officiels* : des crédits de 2 292 400 dollars sont demandés pour 2022/23, alors que les dépenses effectives étaient de 1 488 700 dollars au 31 mars 2022 et de 1 473 400 dollars à la fin de l'exercice 2020/21. Sur le montant total des ressources qu'il est prévu d'allouer aux voyages pour 2022/23, il est proposé d'affecter 366 800 dollars aux voyages officiels à des fins de formation. Le Comité consultatif ayant demandé des explications à ce sujet, il lui a été répondu que, à l'exception de deux voyages à Nairobi, tous les voyages inscrits au budget pour la participation à des conférences au Secrétariat, y compris huit voyages à New York, ont été considérés comme des voyages à des fins autres que la formation. **Le Comité consultatif estime que les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 devraient être davantage mis à profit et réaffirme qu'il faudrait recourir davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne, réduire au**

minimum les voyages motivés par la participation à des ateliers, des conférences ou des réunions et, lorsque de tels voyages sont proposés, présenter des justifications détaillées. Il recommande donc de réduire de 10 % (229 200 dollars) le montant des ressources demandées au titre des voyages officiels ;

b) *Installations et infrastructures* : les ressources demandées pour 2022/23, d'un montant de 86 199 400 dollars, représentent une augmentation de 4 689 300 dollars (5,8 %) par rapport au montant approuvé pour 2021/22. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les crédits demandés permettraient notamment de financer d'importants projets pluriannuels de construction et de remise en état, dont la construction d'entrepôts en acier laminé à plusieurs endroits pour remédier à l'insuffisance des locaux de stockage de la Mission (1 000 000 dollars pour l'exercice 2022/23) et la remise en état du réseau d'évacuation des eaux du complexe de Topping, où se trouve la base logistique de la Mission, afin de protéger contre les inondations les moyens opérationnels et le dépôt des déchets solides transportés dans les locaux. En outre, la Mission prévoit de remplacer une partie non négligeable du matériel dans le cadre de plusieurs projets pluriannuels portant notamment sur l'installation de 486 modules d'hébergement préfabriqué achetés précédemment, de 800 climatiseurs et de 4 845 dispositifs d'éclairage à diode électroluminescente (LED) pendant l'exercice 2022/23. Comme suite à ses questions, le Comité a reçu un tableau fournissant des informations actualisées sur les grands projets de construction pour les exercices 2020/21, 2021/2022 et 2022/23, dont les coûts, les calendriers et l'état d'avancement des travaux (voir annexe). Il note qu'il y a eu des retards par rapport aux dates de début et de fin initialement prévues pour plusieurs projets. En outre, en ce qui concerne les installations et les infrastructures, les dépenses effectives s'élevaient à 65 135 400 dollars au 31 mars 2022, alors que les montants alloués étaient de 81 510 100 dollars pour l'exercice. **Étant donné les répercussions du retard accusé dans l'achèvement de plusieurs projets et le montant des dépenses, le Comité consultatif recommande une réduction de 25 % (1 172 300 dollars) des crédits demandés au titre des installations et infrastructures ;**

c) *Transports terrestres* : le montant des crédits demandés s'élève à 13 207 700 dollars, soit une augmentation de 672 400 dollars (5,4 %) par rapport au montant approuvé pour 2021/22. Ces ressources serviraient à financer, entre autres, le remplacement de 120 véhicules légers de transport de passagers qui ont dépassé leur durée de vie utile et doivent être comptabilisés en pertes en 2022/23 selon le plan de remplacement de la Mission. Il ressort des informations communiquées au Comité consultatif que les dépenses se sont chiffrées à 11 619 400 dollars en 2020/21 et s'élevaient à 8 915 800 dollars au 31 mars 2022. **Compte tenu de l'évolution des dépenses, le Comité consultatif recommande une réduction de 30 % (201 700 dollars) du montant demandé au titre des transports terrestres.** Par ailleurs, comme suite à ses questions, le Comité a été informé que la Mission avait loué 15 véhicules tout-terrain et 4 remorques de véhicules tout-terrain au Programme alimentaire mondial pour une période de 12 mois afin de procéder à des essais qui devaient commencer en mai 2022 au plus tard, le but étant d'acquérir une mobilité accrue sur les terrains difficiles et d'augmenter le nombre de patrouilles pendant la saison des pluies. Sous réserve que ce dispositif s'avère efficace et économique, il pourrait être mis en place dans les zones d'opérations de la Mission où il serait utile de l'appliquer. **Le Comité consultatif entend trouver des informations supplémentaires sur les résultats de l'essai réalisé avec les véhicules tout-terrain, ainsi que sur toute autre initiative de ce type qui serait menée avec d'autres entités des Nations Unies, dans le prochain projet de budget ;**

d) *Communications et informatique* : le montant des crédits demandés est de 31 751 000 dollars, soit une augmentation de 1 872 700 dollars (6,3 %) par rapport

au montant approuvé pour 2021/22. Cette augmentation tient principalement aux frais de licence pour le matériel de réseau occasionnés par l'acquisition de nouveaux équipements au cours de l'exercice 2020/21, aux licences liées à l'utilisation de systèmes de points de contrôle, et aux dépenses afférentes aux sous-traitants informatiques fournisseurs de services d'appui (A/76/704, par. 138). Il est expliqué que les crédits demandés (937 300 dollars) permettraient de financer les pièces de rechange pendant l'exercice 2022/23, alors que les dépenses effectives étaient de 596 600 dollars au 31 mars 2022 et se sont établies à 846 100 dollars pour l'exercice 2020/21. **Compte tenu du montant de ces dépenses et du plan consolidé à venir en ce qui concerne l'informatique et les communications, notamment les activités hors siège dans ce domaine, ainsi que des gains d'efficacité attendus (voir A/76/7, par. VIII.62 et XI.19), le Comité consultatif estime que les gains d'efficacité peuvent être plus importants encore et recommande une réduction de 15 % (280 900 dollars) des montants demandés au titre des communications et de l'informatique ;**

e) *Assurances générales* : les ressources demandées au titre des assurances générales, à la rubrique Fournitures, services et matériel divers, s'élèvent à 425 000 dollars, alors que les dépenses de l'exercice 2020/21 sont de 100 300 dollars et celles de l'exercice en cours s'élevaient à 159 900 dollars au 31 mars 2022. Le Comité consultatif ayant demandé des précisions, il lui a été expliqué que le montant en question correspondait à la part de la Mission dans les primes d'assurance globales couvrant le fret, le transport aérien et les actes de malveillance, et qu'il était fondé sur l'évolution des dépenses observée jusqu'ici et sujet à des fluctuations. **Le Comité consultatif compte qu'un complément d'information sur les crédits demandés au titre des assurances générales seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport.**

Lutte antimines

29. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage se chiffrent à 29 550 500 dollars et se répartissent comme indiqué au paragraphe 113 du rapport du Secrétaire général (A/76/704). Le montant demandé comprend les coûts d'appui aux projets, ainsi que les frais de gestion à verser à l'UNOPS, soit 2 224 100 dollars. Comme suite à ses questions, il a été répondu au Comité consultatif que le budget ne comprend pas les frais de gestion à verser à l'UNOPS au titre du poste de chef du programme de lutte antimines au cours de l'exercice 2022/23 (voir par. 20 a) ci-dessus), mais que le Service de la lutte antimines continue de mettre en œuvre ses programmes sur le terrain avec l'UNOPS, conformément au mémorandum d'accord-cadre entre ce dernier et l'ONU conclu en 2014, en vertu duquel le Service paie l'UNOPS pour ses services (5 % de coûts indirects et 3 % de coûts directs). Le Comité examine les questions relatives aux services fournis par l'UNOPS dans les missions, dont des services de lutte antimines, dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760).

30. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 26 et 28, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.**

V. Questions diverses

Conséquences de la pandémie de COVID-19

31. Le Secrétaire général indique dans son rapport qu'au cours de l'exercice 2022/23, la Mission maintiendra les mesures mises en place pour atténuer une éventuelle flambée des cas, notamment en conservant la totalité des capacités

médicales existantes et en employant des méthodes plus récentes de prévention, de contrôle et de gestion des cas critiques. La Mission continuera à appliquer les enseignements tirés de l'expérience, notamment en développant les capacités du Groupe des maladies infectieuses et du VIH/sida créé pendant l'exercice 2021/22, exploitera et entretiendra des centres de production d'oxygène et recourra aux services de laboratoire modernes dans plusieurs de ses sites. Elle continuera également à mener des activités visant à aider les autorités nationales à limiter au maximum le risque de propagation du virus (A/76/704, par. 21 et 22, et sect. V.A). Le Comité consultatif ayant demandé des précisions, il a été informé que la Mission était en train de tirer les enseignements de la période de travail à distance et qu'elle s'attacherait à déterminer dans quels domaines les bonnes pratiques nouvellement adoptées pourraient être intégrées dans les pratiques de travail existantes.

Coopération entre missions

32. En ce qui concerne la coopération entre missions, le Secrétaire général indique dans son rapport qu'au cours de l'exercice 2022/23, la MINUSS continuera de coopérer avec la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, basés à Addis-Abeba, pour que les entités des Nations Unies agissent de manière concertée au Soudan du Sud. La Mission continuera également de collaborer avec la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) afin que le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière devienne pleinement fonctionnel, grâce à un soutien logistique et opérationnel et à un appui dans les domaines de la sécurité et des communications (ibid., par. 34). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le soutien logistique à la FISNUA était fourni sur la base d'un recouvrement intégral des coûts. Dans le cadre de ce soutien, la MINUSS a prêté ses avions Mi-26 à la FISNUA du 1^{er} mars au 30 avril 2022 pour le déploiement de matériel appartenant aux contingents et de matériel appartenant à l'ONU. En outre, la MINUSS a fourni des services de location de véhicules pour les délégations de la FISNUA, des services de location de matériel spécialisé pour le chargement et le déchargement des cargaisons des avions, lorsqu'ils étaient nécessaires, ainsi que des services en matière de rations et de carburant. Au cours de l'exercice 2020/21, la MINUSS a recouvré 182 200 dollars et 877 500 dollars auprès de la FISNUA au titre des rations et du carburant, respectivement. Le Comité a également été informé que pendant le même exercice, dans le cadre de la coopération entre missions et de la coopération au niveau régional, la MINUSS avait déployé deux hélicoptères Mi-17 pour aider la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pendant la période électorale (du 29 décembre 2020 au 24 avril 2021 et du 4 janvier au 8 mai 2021) et recouvré auprès de celle-ci le montant de 1 172 700 dollars. Le 30 décembre 2020, la MINUSS a également appuyé par des avions C-130 le déploiement des troupes au sol pour la MINUSCA, ce qui a entraîné un coût supplémentaire de 27 342 dollars. Il est difficile d'établir sur la base des informations communiquées au Comité si les montants liés aux services que la MINUSS a fournis à d'autres missions ont été recouverts dans leur intégralité. **Le Comité consultatif estime que les informations fournies ne donnent pas un aperçu complet du recouvrement des coûts et compte qu'une analyse plus exhaustive et des informations plus détaillées sur les accords de partage des coûts, les montants dépensés et recouverts, ainsi que les gains d'efficacité obtenus, au titre de la prestation de services seront présentées dans le prochain projet de budget (voir également A/75/822/Add.12, par. 40).**

33. Le Comité consultatif a également été informé que la MINUSS coopérait avec le Centre de services mondial de l'ONU dans de nombreux domaines, notamment pour l'élaboration et l'organisation de formations sur mesure, l'achat et la livraison de stocks pour déploiement stratégique et de pièces d'uniformes pour les membres du personnel en tenue, le renforcement de la gestion de la performance des sous-traitants, l'appui technique en matière d'ingénierie et la mise en œuvre de la stratégie environnementale pour les opérations de paix. En outre, le Centre de services régional d'Entebbe a fourni des services à la Mission, notamment dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, prestations et états de paie, règlement des fournisseurs, droits à prestation et voyages, traitement des demandes d'indemnité, services de caisse, formation, services de conférence, et coordination des mouvements de personnel et de marchandises sur le plan régional ou ponctuels.

Chaîne d'approvisionnement et achats

34. En ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement et les achats, le Comité consultatif a été informé, comme suite à sa demande de précisions, que la longueur du délai d'exécution des procédures d'acquisition avait constitué une difficulté majeure pour la Mission, les marchés régionaux et locaux restant difficiles, notamment en raison des conditions météorologiques au Soudan du Sud. Parmi les mesures prises pour renforcer la chaîne d'approvisionnement, la Mission a chargé des compagnies de génie militaire horizontal d'effectuer des travaux d'entretien sur ses itinéraires principaux de ravitaillement, ce qui a facilité par la même occasion l'accès et les déplacements tant des membres du personnel que de la population locale. Le Comité a également été informé que les montants des marchés passés par la Mission auprès de fournisseurs de pays en développement et de pays en transition au cours des exercices 2019/20 et 2020/21 s'étaient élevés à 167 629 197 dollars et à 160 999 263 dollars, respectivement. La Mission prévoit de poursuivre ses activités de recherche de fournisseurs locaux, notamment des entreprises appartenant à des femmes, en organisant régulièrement des séminaires à leur intention et en diffusant largement les possibilités de soumissionner pour des contrats d'achat de biens et de services.

Initiatives dans le domaine de l'environnement

35. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, la Mission s'attachera à accroître la part d'énergie utilisée provenant de sources renouvelables en prenant des mesures d'efficacité ciblant les centres de production d'énergie non renouvelable, notamment la synchronisation du parc de groupes électrogènes appartenant aux contingents à l'échelle de la Mission et la mise en place d'un projet pilote visant à établir le premier contrat de la Mission portant sur l'achat d'énergie solaire (A/76/704, par. 27). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la synchronisation du parc de groupes électrogènes pouvait accroître l'efficacité par des solutions telles que le redimensionnement des groupes électrogènes, la centralisation des réseaux constitués de matériel appartenant aux contingents et la possibilité de relier les camps du personnel en tenue aux réseaux électriques de l'ONU. Les gains d'efficacité qui pourraient être réalisés dépendraient des résultats de l'étude qui était menée et serait achevée pendant l'exercice en cours. De même, le Comité a été informé que la MINUSS étudiait la possibilité de mettre en œuvre un projet pilote de contrat d'achat d'énergie solaire renouvelable pour son bureau de Malakal et que, en fonction des résultats de ce projet, elle pourrait envisager d'étendre cette modalité d'approvisionnement à d'autres bureaux locaux, ce qui pourrait permettre de faire des économies de carburant et de réduire les coûts et les émissions de gaz à effet de serre. **Le Comité consultatif compte que la Mission réduira son empreinte écologique, améliorant constamment la note qui lui est**

attribuée sur le tableau de bord environnemental, en recourant à l'énergie solaire et en adoptant, le cas échéant, les meilleures pratiques de gestion de l'environnement appliquées par d'autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies (voir [A/75/822/Add.5](#), par. 31, et résolution [74/294](#), par. 17), et qu'elle fera le point dans le prochain projet de budget sur les progrès accomplis. Le Comité examine de manière plus approfondie la question des activités menées dans le domaine de l'environnement dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/76/760](#)).

Activités relatives aux programmes

36. Dans son rapport, le Secrétaire général demande un montant de 4 454 600 dollars pour la mise en œuvre de diverses activités relatives aux programmes ([A/76/704](#), par. 115 et 116). Les ressources demandées figurent aux lignes budgétaires Partenaires de réalisation et subventions ou Services divers, à la rubrique Fournitures, services et matériel divers, en fonction de la nature des activités programmées au moment de l'établissement du budget (*ibid.*, sect. V.B). La Mission est en passe d'achever l'élaboration d'instructions permanentes qui seront appliquées à partir de l'exercice 2022/23 et visent à rationaliser les propositions de projets programmatiques et à mieux faire concorder les propositions de programmes et les cadres de budgétisation axée sur les résultats, ainsi que ses priorités à long terme (*ibid.*, sect. V.B). Le Comité consultatif examine de manière plus approfondie la question des activités relatives aux programmes dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/76/760](#)).

Projets à effet rapide

37. Les crédits demandés au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2022/23 (3 000 000 dollars) représentent une augmentation de 500 000 dollars (20 %) par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2021/22. Il est prévu de mettre en œuvre un total de 60 projets à effet rapide pour renforcer la confiance dans la Mission et son mandat ([A/76/704](#), par. 117 et 118). À sa demande de précisions, il a été indiqué au Comité consultatif que le montant total actuel du programme de projets à effet rapide de la MINUSS (0,22 % du montant total des ressources approuvées pour l'exercice 2021/22) était nettement inférieur à la limite de 1 % du budget global de la Mission fixée dans la politique définie par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix. La décision d'augmenter progressivement les ressources s'est également fondée sur une évaluation de l'équilibre entre la capacité de mise en œuvre de la Mission et la capacité d'absorption des populations locales.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes

38. Ayant soulevé la question, le Comité consultatif a reçu des informations sur la représentation des femmes et des hommes à la MINUSS, notamment le tableau ci-dessous, dans lequel est indiqué le pourcentage de femmes et d'homme parmi le personnel de la Mission au 25 mars 2022.

Mission des Nations Unies au Soudan du Sud : répartition, en pourcentage, du personnel masculin et du personnel féminin (au 25 mars 2022)

Catégorie	Hommes	Femmes
Observateurs militaires/officiers de liaison	76	24
Officiers d'état-major	81	19

<i>Catégorie</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
Contingents	94	6
Police des Nations Unies	60	40
Unités de police constituées	77	23
Personnel recruté sur le plan international	72	28
Personnel recruté sur le plan national	85	15
Volontaires des Nations Unies	58	42
Personnel fourni par des gouvernements	48	52

39. En ce qui concerne le personnel civil, le Comité consultatif note que, d'après les informations qui lui ont été fournies, le pourcentage de personnel féminin a oscillé autour de 23 % au cours des quatre derniers exercices budgétaires. Or, il a été informé que, malgré les difficultés persistantes à attirer des candidates qualifiées pour les postes soumis à recrutement national, 38 % des candidats sélectionnés pendant l'exercice 2020/21 étaient des femmes, contre 18 % et 14 %, respectivement, lors de l'exercice 2021/22 et actuellement. Selon le Secrétariat, cette amélioration s'explique par les activités d'information et de formation (aide à l'établissement des candidatures, cours d'anglais et cours d'informatique) menées par la Mission dans les bureaux locaux. Dans la catégorie des administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan international, le pourcentage de femmes est passé de 29,7 % au 30 juin 2019 à 32,3 % au 28 février 2022. De même, la proportion de femmes parmi les Volontaires des Nations Unies est passée de 38 % à 42 % au cours de la même période. **Le Comité consultatif note une nouvelle fois la sous-représentation des femmes parmi le personnel de la MINUSS et compte que la Mission continuera de ne ménager aucun effort pour remédier à cette situation et que des informations seront fournies à ce sujet dans les futurs rapports (voir également A/75/822/Add.12, par. 51 ; voir également par. 40 ci-après).** Le Comité examine de manière plus approfondie la question de la représentation équilibrée des femmes et hommes dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760).

Transformation de postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national

40. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la MINUSS considérait le renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national comme une première étape vers un programme bien planifié de transformation de postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national. La Mission disposait de programmes internes de formation et de perfectionnement du personnel, dont un qui s'adressait spécialement au personnel recruté sur le plan national. La prochaine étape consisterait à établir le plan de gestion prévisionnelle des besoins en personnel afin de déterminer dans quelles fonctions les postes soumis à recrutement international pourraient être transformés en postes soumis à recrutement national, compte tenu de la possibilité de recruter des candidats compétents sur le marché du travail local, y compris des femmes. Le Comité a également été informé que les problèmes de sécurité tels que les vols et cambriolages dont avait été victime en particulier le personnel de la Mission recruté sur le plan national (A/76/565, par. 16) n'avaient pas eu d'incidence notable sur la capacité de celle-ci de recruter du personnel de cette catégorie et de le retenir à son service. **Le Comité consultatif engage la Mission à continuer à s'efforcer de transformer des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national, et attend avec intérêt des informations sur les résultats de**

l'établissement du plan de gestion prévisionnelle des besoins en personnel visant à déterminer dans quelles fonctions cette transformation peut être opérée.

VI. Conclusion

41. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/76/565). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 (6 613 800 dollars) et les autres produits de l'exercice clos le 30 juin 2021 (27 123 800 dollars) [produits des placements (1 365 100 dollars), produits divers ou accessoires (610 200 dollars) et annulation d'engagements d'exercices antérieurs (25 148 500 dollars)], soient portés au crédit des États Membres.**

42. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 sont indiquées à la section IV du projet de budget (A/76/704). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées plus haut, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 2 231 300 dollars et ramenés de 1 122 939 000 dollars à 1 120 707 700 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir des crédits de 1 120 707 700 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.**

Annexe

Mission des Nations Unies au Soudan du Sud : grands projets de construction – exercices 2020/21, 2021/22 et 2022/23

(En dollars des États-Unis)

<i>Titre ou description du projet</i>	<i>Type ou catégorie de projet</i>	<i>Lieu d'exécution du projet</i>	<i>Projet pluriannuel Oui/Non</i>	<i>Budget approuvé pour l'exercice</i>	<i>Coût total initial du projet</i>	<i>Coût total du projet – prévisions actuelles</i>	<i>Dépenses de l'exercice</i>	<i>Date de début prévue</i>	<i>Date de début effective</i>	<i>Date de fin prévue</i>	<i>Date de fin effective</i>	<i>Observations</i>
2020/21				9 348 200	16 024 485	13 439 287	13 439 287					
Remplacement de plusieurs groupes électrogènes par une seule unité centrale de production d'électricité (phase 2)	Construction	Djoubba (Maison des Nations Unies et Tomping)	Oui	1 750 000	1 750 000	2 383 797	2 383 797	Févr. 2020	Sept. 2020	Juill. 2021	Déc. 2021	Achevé
Remplacement des cuisines dans les camps du personnel en tenue	Construction	Dans toute la Mission	Oui	1 049 544	1 253 500	791 390	791 390	Nov. 2019	Nov. 2019	Déc. 2021		Achevé à 98 %
Remplacement des installations sanitaires utilisées par le personnel en tenue (phase 2)	Construction	Dans toute la Mission	Oui	1 866 000	2 366 000	2 180 000	2 180 000	Nov. 2019	Nov. 2019	Juin 2022		En cours, achevé à 85 %
Station d'épuration fonctionnant selon le principe des boues activées à la Maison des Nations Unies	Construction	Djoubba	Non	488 975	750 000	488 975	488 975	Août 2020	Août 2020	Juin 2021	Janv. 22	Achevé
Acheminement des eaux usées et fosses septiques à Tomping	Construction	Djoubba	Oui	–	300 000	–	–		Août 2020	–	Juin 2021	Réalisé par des capacités internes
Construction de canalisations à la Maison des Nations Unies (phase finale)	Construction	Djoubba	Oui	1 800 000	1 800 000	1 950 000	1 950 000	Juill. 2018	Août 2018	Août 2020	Mars 2021	Achevé
Bande d'atterrissage de Malakal	Construction	Malakal	Non	275 000	350 000	248 000	248 000	Janv. 2021	Avril 2021	Juin 2021	Avril 2021	Achevé
Renforcement de la sécurité des portes d'entrée des complexes de la MINUSS	Construction	Dans toute la Mission	Oui	1 000 000	1 000 000	1 452 442	1 452 442	Juin 2020	Févr. 2021	Déc. 2021		En cours, achevé à 80 %

Titre ou description du projet	Type ou catégorie de projet	Lieu d'exécution du projet	Projet pluriannuel Oui/Non	Budget approuvé pour l'exercice	Coût total initial du projet	Coût total du projet – prévisions actuelles	Dépenses de l'exercice	Date de début prévue	Date de début effective	Date de fin prévue	Date de fin effective	Observations
Tour de guet au niveau de la clôture d'enceinte du camp	Construction	Dans toute la Mission	Oui	–	684 000	–	– –	Juill. 2020	–	Juin 2021	–	Réalisé par des capacités internes
Captage des eaux de pluie	Construction	Dans toute la Mission	Oui	–	50 000	–	– –	Août 2020	–	Mars 2021	–	Réalisé par des capacités internes
Mur de sécurité en béton armé	Construction	Djouba	Non	868 681	920 000	972 911	972 911	Juin 2020	Août 2020	Juin 2021	Juill. 2021	Achevé
Travaux de forage de puits	Construction	Dans toute la Mission	Oui	250 000	250 000	152 387	152 387	Déc. 2020	–	Sept. 2021	Juin 2021	Achevé
Construction d'une route à la Maison des Nations Unies	Construction	Djouba	Oui	–	4 550 985	2 819 385	2 819 385	–	Avril 2020	Sept. 2021	–	En cours, phases 1 et 2 terminées Phase 3 achevée à 30 %
2021/22				5 730 000	5 730 000	5 628 000	3 264 482					
Construction d'un système de gestion des eaux usées	Construction	Malakal, Bentiu, Bor	Non	530 000	530 000	530 000	–	Mai 2022	–	Sept. 2022	–	Présentation du cahier des charges et lancement de l'appel à la concurrence en mars 2022
Construction de citernes à eau surélevées	Construction	Djouba (Toming), Malakal, Bentiu	Non	700 000	700 000	700 000	–	Mars 2022	–	Juin 2022	–	Attribution du marché et projet débuté en mars 2022
Remise en état du réseau d'évacuation des eaux	Remise en état	Djouba (Toming)	Oui	750 000	750 000	750 000	–	Mai 2022	–	Nov. 2022	–	Présentation du cahier des charges et lancement de l'appel à la concurrence en mars 2022
Construction d'entrepôts en acier laminé	Construction	Wau, Bor	Non	1 500 000	1 500 000	1 500 000	–	Mai 2022	–	Déc. 2022	–	Appel à la concurrence en cours (date de clôture de l'invitation à soumissionner : 28 mars 2022)

<i>Titre ou description du projet</i>	<i>Type ou catégorie de projet</i>	<i>Lieu d'exécution du projet</i>	<i>Projet pluriannuel Oui/Non</i>	<i>Budget approuvé pour l'exercice</i>	<i>Coût total initial du projet</i>	<i>Coût total du projet – prévisions actuelles</i>	<i>Dépenses de l'exercice</i>	<i>Date de début prévue</i>	<i>Date de début effective</i>	<i>Date de fin prévue</i>	<i>Date de fin effective</i>	<i>Observations</i>
Construction d'un hélicoptère en béton	Construction	Leer, Kodok	Non	600 000	600 000	600 000		Juin 2022		Sept. 2022		Appel à la concurrence en cours (demande de manifestation d'intérêt close le 14 mars 2022)
Mise en place d'installations préfabriquées	Construction	Dans toute la Mission	Oui	300 000	300 000	300 000		Mai 2022		Nov. 2022		Appel à la concurrence en cours (invitation à soumissionner close le 22 février 2022)
Remise en état de la piste de Malakal	Remise en état	Malakal	Oui	350 000	350 000	248 000	248 000	Janv. 22		Avril 2022		Le projet sera exécuté pendant la saison sèche, conformément au calendrier d'exécution fixé dans le contrat
Installation de dispositifs électrosolaires portatifs d'appoint (projet pilote)	Amélioration	Wau, Bor, Malakal, Bentiu	Non	1 000 000	1 000 000	1 000 000		Mai 2022		Oct. 2022		Appel à la concurrence en cours (demande de manifestation d'intérêt close le 24 février 2022)
Remplacement de plusieurs groupes électrogènes par une seule unité centrale de production d'électricité	Construction	Djouba (Maison des Nations Unies et Tomping)	Oui				1 420 062			Juill. 2021	Déc. 2021	Achevé
Remplacement des cuisines dans les camps du personnel en tenue (deuxième année)	Construction	Dans toute la Mission	Oui				249 402			Mars 2022		Achevé à 98 %
Remplacement des installations sanitaires utilisées par le personnel en tenue (deuxième année)	Construction	Dans toute la Mission	Oui				505 860			Juin 2022		En cours, achevé à 85 %
Construction d'une aire de chargement et d'escale pour les Mi-26 et d'un ponceau en béton armé à l'aéroport international de Djouba	Construction	Dans toute la Mission	Oui				421 981			Juin 2022		Achevé à 10 %

Titre ou description du projet	Type ou catégorie de projet	Lieu d'exécution du projet	Projet pluriannuel Oui/Non	Budget approuvé pour l'exercice	Coût total initial du projet	Coût total du projet – prévisions actuelles	Dépenses de l'exercice	Date de début prévue	Date de début effective	Date de fin prévue	Date de fin effective	Observations
Ouvrage anti-inondation à Bentiu et à Akobo	Amélioration	Bentiu, Akobo	Non				291 326			Mars 2022		Achevé à 90 %
Travaux de forage de puits	Construction	Dans toute la Mission	Non				127 852			Juin 2022		Achevé à 60 %
2022/23					6 628 000	-	-					
Conception et construction d'un système de pompage des eaux pluviales pour la protection des camps de Bor et d'Akobo contre les inondations	Construction	Bor, Akobo	Non		700 000			Nov. 2022				
Mise en place d'installations préfabriquées	Construction	Dans toute la Mission	Oui		300 000			Août 2022				
Construction d'héliports en béton	Construction	Renk, Torit	Non		600 000			Sept. 2022				
Construction d'un atelier de mécanique	Construction	Djouba (Maison des Nations Unies)	Non		100 000			Oct. 2022				
Construction et installation d'abribus	Construction	Djouba (Maison des Nations Unies et Tomping)	Non		70 000			Oct. 2022				
Remise en état du réseau d'évacuation des eaux	Remise en état	Djouba (Tomping)	Oui		1 000 000			Déc. 2022				
Remise en état de la bande d'atterrissage de Malakal	Remise en état	Malakal	Oui		248 000			Avril 2023				
Conduite d'eau (eaux de surface) du pont de Bentiu au camp de la MINUSS	Construction	Bentiu	Oui		800 000			Déc. 2022				
Conception et construction d'une station de traitement des eaux conventionnelle à Malakal	Construction	Malakal	Oui		800 000			Nov. 2022				
Construction d'entrepôts en acier laminé	Construction	Bentiu, Malakal, Djouba	Non		1 000 000			Déc. 2022				
Construction de cuisines en dur	Construction	Djouba (Maison des Nations Unies et Tomping), Malakal, Bor, Yei, Wau	Non		240 000			Sept. 2022				

<i>Titre ou description du projet</i>	<i>Type ou catégorie de projet</i>	<i>Lieu d'exécution du projet</i>	<i>Projet pluriannuel Oui/Non</i>	<i>Budget approuvé pour l'exercice</i>	<i>Coût total initial du projet</i>	<i>Coût total du projet – prévisions actuelles</i>	<i>Dépenses de l'exercice</i>	<i>Date de début prévue</i>	<i>Date de début effective</i>	<i>Date de fin prévue</i>	<i>Date de fin effective</i>	<i>Observations</i>
Construction de citernes à eau surélevées	Construction	Wau, Rumbek, Kuacjok, Torit, Yambio, Aweil, Yei	Non		770 000			Juill. 2022				